



Compte rendu de la réunion audio du 13/05/2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue entre la direction et les organisations syndicales à 10 heures.

Dans un premier temps, la direction a fait un point d'information sur les sujets suivants :

Bilan sanitaire dans le Vaucluse

La situation dans le département continue de s'améliorer. Il n'y a plus qu'une personne en réanimation dans le département et 37 personnes sont décédées depuis le début de la crise.

Effectifs dans les services

Le pourcentage des effectifs présents dans les services est identique au plan national et local puisqu'il s'élevait à 37 % lundi.

Pour ce qui concerne le rappel des gestes barrières et les mesures de sécurité, des affiches ont été apposées dans les bureaux et les couloirs.

Télétravail et matériel informatique

Le télétravail est maintenu. Il va même être accru dans les semaines à venir avec l'acquisition de 30 nouveaux ordinateurs portables, portant ainsi leur nombre à 145 PC.

Progressivement, les PC portables vont être redéployés et une partie va être restituée aux collègues utilisateurs avant le début de la crise sanitaire.

Le Directeur a reconnu que d'autres départements étaient mieux dotés en PC portables dès avant la crise, ce qui explique la différence de niveau d'effectifs en télétravail entre départements.

Des PC fixes seront installés dans certains services (exemple : Brigade de vérifications) permettant ainsi le télétravail pour les uns et le présentiel pour les autres.

Campagne Impôt sur le revenu

Le Directeur envisage une montée en puissance des effectifs dans les deux semaines à venir. Pour lui, les deux tiers des effectifs seront mobilisables.

L'accueil physique sera potentiellement assuré d'ici huit à 10 jours et devra être très sélectif. Concrètement, il sera réservé aux contribuables posant des questions complexes, ne pouvant pas être résolues par téléphone ou messagerie. Ce sujet sera évoqué de manière plus détaillée la semaine prochaine.

Ordonnance sur les congés

Pour la direction, cette ordonnance est destinée à garantir une solidarité entre collègues, elle serait équitable (!).

Ses dispositions ne seront mises en œuvre qu'une fois la situation de chaque agent stabilisée dans SIRIUS RH.

Le document prévoit trois cas de figures :

- Pour ce qui concerne les agents placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) depuis le 16 mars jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence. Cinq jours de RTT leur seront prélevés pour le premier mois de confinement, à savoir jusqu'au 16 avril. Pour ce qui est du deuxième mois, ce sont cinq jours de congés et/ou RTT qui seront prélevés ;
- s'agissant des agents en télétravail pendant toute la période, il convient là aussi de distinguer deux périodes. Durant la première (16 mars-16 avril), aucun jour ne peut être prélevé. En revanche, pendant la période suivante, si le télétravail a été occasionnel, ils peuvent se voir prélever jusqu'à cinq jours. Cette quote-part est à déterminer par le chef de service en lien avec la personne concernée ;
- enfin, toujours calculée sur ces mêmes périodes, pour ceux qui ont alterné présentiel/télétravail et ASA, une quote-part des ARTT sera prélevée pour la première période et des congés-ARTT pour la seconde période.

Dans tous les cas, si des congés annuels ont été déposés pendant les deux périodes, ils seront pris en compte et déduits des jours à prélever.

Les débats ont alors débuté :

La délégation FO a fait observer que ces dispositions étaient injustes. Elles ne sont pas équitables car les collègues placés en ASA n'ont pas demandé à être retirés des services. De plus, elles risquent de générer des tensions entre collègues compte tenu de la complexité du système mis en place. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous opposons à leur application. Le directeur n'a pas souhaité échanger davantage sur ce sujet.

La délégation a demandé l'achat de masques pour les collègues qui empruntent les transports en commun. Nous avons cité l'exemple du Rhône où la direction a distribué 30 masques pour 15 jours à chaque collègue concerné. Nous avons proposé d'utiliser le budget participatif pour effectuer cet achat. Il nous a été répondu qu'une avance pouvait être réalisée cette semaine et en début de semaine prochaine pour ceux qui n'ont pas de masques. Cependant, il a également affirmé que la mesure prise dans le Rhône ne serait pas appliquée dans notre département. A titre exceptionnel, la Direction consentirait à faire l'avance d'un masque (aux frais de l'agent !) dans le cadre de la reprise d'activité, si l'agent se sent anxieux.

En d'autres termes, amenez vos masques !

Nous avons ensuite cité l'exemple du département de la Haute Loire où la direction a utilisé le budget du CHSCT pour délivrer à chaque agent en présentiel des masques.

Sur ce point, le directeur nous a répondu que lundi, la préfecture avait livré 21 800 masques pour les agents DDFIP du département. Il a souligné que le volume de masques délivré ne déterminait pas la doctrine d'emploi du masque. Les masques pourraient être distribués sur demande expresse.

Pourquoi ne pas distribuer ce stock ?

La Direction attend-elle que les masques soient périmés ou une prochaine pandémie ?

Par ailleurs, toujours dans le souci de préserver la santé de tout un chacun et de permettre à un maximum de collègues de reprendre le travail progressivement, la délégation FO a demandé si le principe de rotation était toujours en vigueur dans le département. Le directeur nous a répondu qu'il ne s'appliquait plus obligatoirement, notamment parce que les agents se sentiraient plus en

confiance s'ils revenaient travailler régulièrement.

De manière générale, il est à craindre, en ce qui concerne FO DGFIP 84, que ce soit une augmentation trop rapide des effectifs dans les services qui risque de mettre en danger la santé des agents en présentiel.

Sujets divers :

Mouvements locaux

Les mouvements nationaux seront publiés fin mai ou début juin. Le délai pour formuler les vœux dans le cadre du mouvement local sera resserré (guère plus de 10 jours) puisque les mouvements locaux seront publiés dès la mi-juillet.

Nous vous rappelons qu'une nouvelle application va être déployée (ALOA 2).

Campagne d'évaluation/notation et calendrier des entretiens professionnels

Ils sont pour l'instant suspendus.

Stationnement

Le parking de la cité administrative reste ouvert cette semaine et la semaine prochaine pour ceux qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun.

Transports en commun :

Les chefs de service sont invités à examiner avec bienveillance les aménagements d'horaires afin d'éviter la concentration des utilisateurs dans les transports en commun.

La prochaine réunion avec la Direction est prévue le 20 mai 2020. N'hésitez pas à nous contacter pour évoquer vos situations individuelles, ne restez pas seuls !